

René Dollot. *Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière*, 1902

Raymond Guyot

Citer ce document / Cite this document :

Guyot Raymond. René Dollot. *Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière*, 1902. In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 4 N°3, 1902. pp. 178-180;

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2743_1902_num_4_3_4209_t1_0178_0000_2

Fichier pdf généré le 14/04/2018

langue très sobre. Mais la moindre nuance est indiquée, le plus petit détail précisé. Tout l'effort de l'écrivain a consisté, après avoir démêlé les éléments divers de la réalité, à les présenter le plus simplement possible, et à donner l'illusion de la vie par leur seul rapprochement.

Comme un certain nombre d'historiens, M. de N. n'a pas cru devoir mettre de références et de notes au bas des pages. On est d'autant plus en droit de le lui reprocher que le souci de la méthode critique apparaît chez lui comme plus manifeste. — P. MURET.

René DOLLOT. **Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière.** Paris, Alcan, 1902. In-8, xxv-570 p.

M. D. est, en histoire, un fervent adepte de l'hypothèse déterministe. « La neutralité permanente, dit-il dans son avant-propos, est le produit normal et rationnel de conditions historiques et géographiques déterminées sans lesquelles elle ne saurait subsister... L'état neutre *devra être établi* dans une région intermédiaire que la géographie soit également impuissante à rattacher ou à séparer directement de celles qui l'avoisinent (*sic*). Une de ses frontières au moins devra être appuyée sur des limites naturelles. *Il faudra* que la région où il se sera constitué soit placée aux confins de plusieurs États, qui l'aient laissé en dehors d'eux dans la période de leur formation territoriale (?), et qu'elle soit si importante à occuper pour chacun d'eux qu'ils ne puissent, sans compromettre leur sécurité, en laisser la possession tranquille à leurs voisins » (p. xii). Et, pour bien marquer qu'il s'agit d'une loi inflexible et sans exceptions, M. D. ajoute : « Si les conditions dont nous parlons existent, la notion de neutralité *devra nécessairement apparaître* ¹, et c'est ainsi, l'étude du passé le prouve, que les faits *se sont toujours présentés*. » Le défaut de cette thèse, d'abord assez séduisante par son apparence de rigueur scientifique, est qu'elle condamne l'auteur à l'impossible tâche de nous fournir le *pourquoi* de tous les faits : pourquoi le projet de Richelieu qui voulait neutraliser une partie des Pays-Bas catholiques, n'a-t-il pas abouti ? Pourquoi le système de la Barrière a-t-il prévalu ? Pourquoi Mazarin et Louis XIV ont-ils oscillé, au gré de la fortune militaire et politique de la France, entre les deux systèmes de la conquête et du partage ? Le calcul, l'ambition personnelle ou dynastique, tant d'autres motifs transitoires et contingents n'ont-ils pas eu dans ces alternatives un rôle de premier ordre ? Ou manquait-il encore quelque une des conditions nécessaires de la neutralité

1. Il faudrait s'entendre : la question n'est pas d'expliquer l'apparition de la « notion de neutralité », mais son application à la Belgique.

belge? M. D. n'en dit rien, et sans doute il ne craint pas que son silence affaiblisse sa démonstration.

L'étude des origines de la neutralité de la Belgique commence à l'année 1609. Encore l'introduction (p. 4) la fait-elle remonter jusqu'au traité de Verdun en 843. Selon M. D., la Belgique est, dès cette époque, « prédisposée au rôle d'état-tampon par sa structure physique et son passé le plus lointain ». De sa structure physique, l'auteur parle pendant une demi-page et il n'y reviendra plus. Tout le reste du volume est consacré au récit des négociations relatives aux Pays-Bas entre 1609 et 1830. Pour le XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e, le travail est fait avec conscience et directement sur les sources françaises et belges (plus quelques pièces hollandaises). Le développement pouvait, du reste, être allégé de nombreux détails inutiles. Était-il vraiment indispensable de raconter avec autant de minutie l'affaire de la succession d'Espagne, et de rappeler, par exemple, avec tableau généalogique à l'appui, les titres respectifs des candidats à l'héritage de Charles II? L'effort principal de M. D. tend à prouver que Richelieu fut « le père de la neutralité belge » et que, dès l'année 1632, il préconisait cette solution comme la plus avantageuse à tous les États voisins. Le fait en lui-même est intéressant, et M. D. a eu raison de le mettre en valeur. Mais il faut remarquer que le projet de Richelieu servait de complément à un partage, limité du reste, entre les Provinces-Unies et la France. La Belgique neutre du cardinal n'égalait pas en étendue la moitié de la Belgique actuelle. Quelles sont donc les « conditions » géographiques ou historiques qui, en 1632, ont manqué à l'autre moitié et qui, sans doute, se sont fait jour depuis ?

L'histoire du système de la Barrière est très complète. M. D. a précisé la nature et les transformations de cette singulière conception politique qui a pesé, pour ainsi dire, pendant plus d'un siècle, sur la diplomatie européenne. C'est la partie la plus utile et la meilleure de son ouvrage. En revanche, les chapitres consacrés à la période des guerres révolutionnaires (1792-1797), entièrement faits d'après des ouvrages de seconde main, sont insuffisants à bien des égards. Il aurait semblé naturel que M. D. insistât davantage sur la dernière partie (1797-1830), car, si sa thèse était vraie, le rôle des conditions historiques dans l'œuvre du congrès de Vienne et surtout de la conférence de Londres devrait apparaître nettement, et il serait intéressant et démonstratif de le faire voir. Si la structure du pays, si son histoire, autant et plus que les conventions et l'intérêt de ses voisins, le prédisposaient réellement à la neutralité, on pourrait, semble-t-il, rendre compte par la géographie et par l'histoire, dans une certaine mesure au moins, de l'étendue et des limites

adoptées pour le nouvel État, expliquer par exemple pourquoi l'évêché de Liège, qui, par la géographie et l'histoire, diffère assez nettement du Brabant et de la Flandre, a suivi le même sort en 1830, et pourquoi pas le Luxembourg. M. D. ne l'a pas essayé, et c'est dans une conclusion de 27 pages qu'il a résumé les événements de 1797 à 1830. On peut le regretter pour plus d'une raison. En conduisant plus loin son étude, l'auteur se serait peut-être rendu compte du grand rôle joué dans les résolutions de la conférence de Londres, non pas seulement par l'exemple de combinaisons diplomatiques anciennes ou récentes, mais par les Belges eux-mêmes. Il aurait aussi aperçu plus nettement, car il semble l'avoir entrevu dans son avant-propos¹, qu'il s'était agi en 1830, comme déjà plusieurs fois auparavant, de l'*indépendance* de la Belgique d'abord, de sa *neutralité* ensuite².

Tel quel, et à cause du grand nombre de documents vus et analysés par l'auteur, l'ouvrage de M. D. pourra rendre des services. On y trouvera réunis beaucoup de renseignements sur l'histoire diplomatique des Pays-Bas qu'il serait long et incommode de chercher ailleurs. Mais l'ensemble reste indécis et touffu, sans que les conditions nécessaires — s'il y en a — de toute neutralité permanente soient dégagées de cette volumineuse étude avec l'évidence annoncée par l'auteur.

Un très grand nombre d'erreurs typographiques seraient à relever ; plusieurs défigurent les noms propres ou transforment les dates : *Plammermont* (p. xvii) pour *Flammermont* ; *Portier* de l'Oise (p. xxiv) pour *Portiez* ; *Barrière* (p. 509) pour *Bavière* ; *Merevelt* (p. 503) pour *Merveldt* ; *Mayenne* (p. 527) pour *Mayence* ; *Ravigny* (p. 180, 2 fois) pour *Ruvigny* ; 1635 (p. 89, l. 19) pour 1645, etc. L'orthographe des noms géographiques déconcerte par son instabilité : *Dunkerke* (p. 90, l. 5, 148, l. 7, etc.), et *Dunkerque* (p. 90, l. 22, etc.) ; *Audenarde* (p. 215, 218, 224) et *Oudenarde* (p. 177, 186, 187, etc.).

Certaines indications bibliographiques enfin sont incomplètes (p. xviii, Chéruel, Combes, Martens, Muhrard ; p. xix, Lafayette, Loret ; p. xx, Schœll, Sourches, etc.). — R. GUYOT.

1. P. xv. « Nous avons été aussi conduit, pour bien indiquer l'intérêt des puissances limitrophes des Pays-Bas à ce qu'aucune d'elles n'y demeurât, à développer certaines parties de notre sujet, Mazarin, la Révolution française, qui semblaient relever plus directement des origines de l'indépendance belge que de celles de sa neutralité. »

2. La confusion de l'indépendance et de la neutralité éclate par endroits : p. 59 : « On prévoyait que l'alliance offensive et défensive entre la République nouvelle, la France et les Provinces-Unies serait conclue à perpétuité. C'était faire de l'État belge un État à neutralité permanente » (textuel). Et encore, p. 63 : Richelieu ayant stipulé que « les places et lieux qui auront secoué le joug des Espagnols demeureront libres », M. D. ajoute : « Ainsi le Cardinal n'abandonnait qu'à la dernière extrémité son projet de neutralité. »